

Incertitudes face à une entrée en L1 de Droit

Par **Alicia1**, le **28/04/2020** à **17:27**

Bonjour,

Je me permets de solliciter ce forum pour avoir un avis extérieur.

Je vis en Belgique et après un début de vie difficile, j'ai décidé de reprendre mes études (un bac secrétariat) à 28 ans. Néanmoins, les études de droit m'ont toujours passionnés. Défendre, soutenir et argumenter sont autant de valeurs qui me tiennent à cœur que de véritables sources de motivation pour moi et qui s'inscrivent au plus près de ma personnalité.

Je devais donc être diplômée en juin et voulais intégrer une Licence de droit à distance en France (cela n'existe pas en Belgique) afin d'allier vie professionnelle et estudiantine. Cependant, la pandémie vient tout compromettre, je suis toujours dans l'incertitude pour cette fin d'année et tout me laisse à penser qu'il y ait peu de chance d'obtenir mon diplôme en juin. En effet, les mesures gouvernementales belges tiennent plutôt dans ce domaine à recommencer les modules non acquis durant le confinement, de septembre à décembre 2020. Ce qui gâcherait l'année académique 20/21.

S'ajoute à cela l'incertitude de l'équivalence de mon diplôme en France. En effet, il ne correspond pas exactement à un BAC; ce qui laisse planer encore des ombres au tableau.

Que me suggérez-vous ? Je suis complètement confuse. Une capacité de droit ne serait pas une bonne idée afin de me plonger déjà dans du droit et être certaine d'intégrer une université en ce sens ? Un DAEU ?

Merci pour vos réponses,

Amicalement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/04/2020** à **08:08**

Bonjour

Effectivement si vous n'avez de diplôme équivalant au bac, le mieux serait de vous tourner vers la capacité en droit.